

CRITERES DE SELECTION GENERAUX DES APPELS A PROJETS

Critère	Éléments d'appréciation	Note si réponse positive
Orientation Stratégique Charte du Pays S.U.D. (.../10)		
OS 1 : Rendre le territoire accessible	Se reporter aux objectifs opérationnels de la Charte du Pays S.U.D (cf. Fiche Projet) Le GUSI donne en commentaire les justificatifs	2
OS 2 : Offrir des conditions de vie de qualité		2
OS 3 : Gérer et préserver les ressources		2
OS 4 : Maintenir et diversifier l'économie		2
OS 5 : Coopérer pour mieux agir		2
Adaptation à la stratégie du programme LEADER du Pays S.U.D. (.../20)		
Le projet s'inscrit-il dans la stratégie de développement du GAL du Pays S.U.D. ?	Se reporter aux objectifs stratégiques et opérationnels LEADER (cf. Fiche Projet)	4 (rép. négative éliminatoire)
Le projet contribue-t-il aux objectifs de la Fiche-Action ?	Se reporter aux objectifs des différentes Fiches-Actions (cf. Fiche Projet)	6 (rép. négative éliminatoire)
Le projet permet-il la création d'emploi(s) ¹ directs (emplois maintenus ou indirects non pris en comptes)	Projet de contrat de travail avec fiche de poste, promesse d'embauche, délibération de création de poste, annonce pôle emploi qui atteste de la création d'un poste sous réserve de l'obtention des financements.	6
Quelle échelle de territoire votre projet impactera-t-il ?		1 à 4
Communale	Liste des communes impactées par le projet et le ou les lieu(x) de sa réalisation (cf. formulaire)	1
Communauté de communes		2
Pays		3
Pays et plus		4
Valeur ajoutée LEADER (.../10)		
Le projet revêt-il un caractère innovant ?		0 à 4
Le projet reproduit, reconduit une opération qui existe déjà en Pays S.U.D.	L'existence de projet similaire, se vérifiera auprès des Institutions locales (Pays, Communautés de communes, Chambres consulaires, Services concernés des Départements ou de la Région), ou de tout autre acteur pouvant amener une information à ce sujet, lors du comité d'expert ou des contrôles croisés de l'instruction. Si des projets similaires existaient sans que ces acteurs en aient la connaissance, cela n'empêcherait donc pas de considérer le projet comme « innovant ».	0
Le projet reproduit une opération existante, l'améliore ou la développe		1
Le projet est nouveau en Pays S.U.D., mais est répandu ailleurs (> 2 ds le département du siège)		2
Le projet est nouveau en Pays S.U.D. et est peu répandu au niveau régional ou national (< 2 dans les départements de la région)		3
Le projet est totalement nouveau, en termes de « produit » et de méthode (inexistant en France)		4
Le projet a-t-il été élaboré dans le cadre d'une démarche de mise en réseau ?		0 à 4
Le projet est dépourvu d'ambition en matière de mise en réseau d'acteurs	<i>Aucune ambition partenariale ne transparaît dans la Fiche-Projet</i>	0
Collaboration entre acteurs – qui se connaissent ou pas - fondée sur un objectif partagé, ponctuel	<i>Il n'est pas prévu, dans la Fiche-Projet, de poursuivre le partenariat en dehors de l'action dans laquelle s'inscrit le projet</i>	2
Construction entre acteurs d'un partenariat pérenne	<i>Le Projet (tel que décrit dans la Fiche Projet) expose clairement l'objectif de maintenir le partenariat après le terme du projet LEADER</i>	4
Le projet contribue-t-il au décloisonnement entre secteurs d'activité ?	<i>Le projet regroupe des personnes/structures issues de différents secteurs d'activité (cf. fiche projet ou formulaire) ex: le projet regroupe un restaurateur et un producteur</i>	2

¹ Un **emploi** est considéré comme **créé** lorsqu'il y a création (pas renouvellement) d'un poste, dans la structure porteuse et/ou dans une autre en relation directe avec le projet.

Un **emploi créé** = au minimum à la signature d'un Contrat de travail de minimum un an à temps plein (ETP de 6 mois = mi-temps annuel = 0,5 ETP ; ...)

Rigueur méthodologique (.../10)		
Les moyens financiers sont-ils en adéquation avec les objectifs poursuivis ?	<i>Prévisionnel de l'année en cours + 2 ans, accord bancaire ou document équivalent, délibération de l'organe validant le projet et le plan de financement pour un établissement publique</i>	3
Présence de moyens humains dédiés à la gestion et au suivi du dossier ?	<i>Le porteur du projet doit désigner explicitement quelqu'un en charge du suivi du dossier. Il le désigne sous le nom de responsable du projet.</i>	3
Le projet pourra-t-il être pérennisé (a-t-il pour but de perdurer après les financements LEADER) ?	Fournir la note explicative prenant en compte la pérennité de l'action (entretien, renouvellement) ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges de l'étude prévoyant la réflexion préalable sur les suites de l'étude (notamment les moyens de financement d'aménagements).	4
Priorités transversales (.../10)		
Le projet prend-il en compte une dimension d'équité sociale (a-t-il un impact sur la réduction des inégalités (hommes/femmes, âge, personnes présentant un handicap, populations à bas revenu, ...) – non cumulatif –) ?	Le projet vise-t-il spécifiquement (dans la Fiche-Projet), la réduction d'inégalité(s) (sexe, âge, handicap, bas revenus, ...) (embauche, sensibilisation, objectif d'embauche après le projet, ...)	5
Critères TEPCV (.../20)		
Le projet permet-il une diminution des émissions de CO2 ?		0 à 8
Optimise les transports (personnes, prestations, biens matériels)	<i>Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges</i> <i>Si le projet prévoit explicitement au moins une action spécifique en ce sens = 2 points /type</i>	2
Choisi des prestations locales (services et biens)		2
Limite et/ou valorise les déchets		2
Propose des actions de sensibilisation en ce sens		2
Le projet a-t-il une démarche d'intégration des énergies renouvelables ?		0 à 4
Utilise et/ou produit des énergies renouvelables	<i>Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges</i> <i>Si le projet prévoit explicitement au moins une action spécifique en ce sens = 2 points /type</i> <i>Ex. : production d'énergie hydraulique, solaire, éolienne, thermique, biomasse</i>	2
Propose des actions de sensibilisation en ce sens		2
Le projet a-t-il une démarche de labellisation ?		0 à 4
Obtention d'un label en lien avec la préservation de l'environnement	<i>Demande de brevet, de certification, explicitement visé dans le descriptif du projet</i> <i>Si le projet prévoit explicitement d'intégrer une démarche de label ou vise à l'obtention d'un label = 2 points/type</i>	2
Obtention d'un label en lien avec la préservation d'un savoir-faire ou d'un produit local		2
Le projet a-t-il une démarche de protection de l'environnement ?		0 à 4
Protection de l'environnement (biodiversité, climat, paysage, faune, flore...) par des actions concrètes	<i>Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments ou dans le cas d'une étude, fournir le cahier des charges</i> <i>Si le projet prévoit explicitement une action concrète ou de sensibilisation = 2 points/type</i>	2
Action de sensibilisation en ce sens		2
Avis du Comité de sélection (experts, Conseil de développement, Comité de programmation) à justifier si en contradiction avec l'avis technique		/ 80 points



CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A CHAQUE APPELS A PROJETS

Fiche-action 1 : *Connaissance partagée et vision prospective du territoire, de ses ressources et de ses potentialités*

Critères de sélection spécifiques à la fiche action (.../20)

Critère de sélection	Vérification (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive (nulle si réponse négative)
L'étude est en adéquation avec d'autres études déjà réalisées sur le territoire (et/ou en région suivant l'échelle du projet)	Continuité ou complémentarité avec d'autres études ou projets Références/Citations d'autres études réalisées sur le territoire (quand possible)	6
Une restitution régulière de l'étude est-elle prévue ?	Implication des différents participants Prévisions de réunions de restitutions (cahier des charges (si commande publique), feuille de route, ...), composition du CoPil, calendrier	4
Des suites sont-elles prévues pour pérenniser/mettre en œuvre l'objet de l'étude	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments	6
Le projet développe-t-il un potentiel territorial existant ?	Fournir la note explicative prenant en compte ces éléments (faire référence aux politiques publiques dans lesquelles le projet s'inscrit le cas échéant)	4



CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A CHAQUE APPELS A PROJETS

Fiche-action 2 : Offrir des conditions d'accueil de qualité

Critères de sélection spécifiques à la fiche action (.../20)

Critère de sélection	Vérification (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive (nulle si réponse négative)
Améliore les services de bases aux populations locales (santé, logement, transports, commerces, loisirs...)	Voir la description du projet dans la fiche projet	8
Impacte l'environnement quotidien des populations locales (nouveaux services, nouvelles offres)	Voir la description du projet dans la fiche projet	6
Impacte l'attractivité du territoire (action favorisant l'implantation de nouveaux commerces et industries...)	Voir la description du projet dans la fiche projet	6



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A CHAQUE APPELS A PROJETS

Fiche-action 3 : *Décloisonnement des pratiques, Mutualisation et Ingénierie*

Critères de sélection spécifiques à la fiche action (.../20)

Critère de sélection	Vérification (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive (nulle si réponse négative)
Le projet va permettre des économies (temps, argent, énergie)	Estimation chiffrée de l'(des) économie(s) (argumentation chiffrée à fournir)	4 (si 1 des économies suivantes : temps, argent ou énergie) 8 (si 2 ou plus, des économies suivantes : temps, argent et énergie)
Crée ou renforce un/des partenariat(s) public-privé(s) ou public/public	Statut des structures concernées Convention de partenariat (hors celle LEADER)	6
Le projet s'intègre dans l'économie de la fonctionnalité*	Mutualisation des outils, réseau d'acteur	6

« L'économie de fonctionnalité consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières. »

C'est Michelin qui facture les kilomètres parcourus par les camions équipés de ses pneus au lieu de les vendre, c'est Xerox ou Lexmark qui facture les photocopies à l'unité, au lieu de vendre ou de louer les machines, c'est JC Decaux qui loue des Vélib' au lieu de vendre des vélos » (economiedefonctionnalite.fr)



CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A CHAQUE APPELS A PROJETS

Fiche-action 4 : Valoriser les ressources, Structurer les filières et Innover

Critères de sélection spécifiques à la fiche action (.../20)

Critère de sélection	Vérification (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive
- Vise (et connais) un marché local (étude de marché)	Etude de marché, Devis de prestataires locaux Le produit/service lié au projet est à destination du marché local (territoire du Pays (éventuellement élargi aux communes voisines (Seyne, Espinasse, Guillestre)).	4
Production/démarche de qualité (labellisation, démarche qualité, ISO, RSE, IGP...)	Utilisation ou création de sigle de qualité Doc de labellisation	4
Maintien ou réanime le patrimoine matériel ou immatériel, naturel ou culturel Utilisation de savoir-faire artisanal (ex. : ferronnerie d'art, vannerie, salaisons, micro-brasserie, ...)	La mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel doit être justifié par un document de certification (AOP/AOC, site classé...) Pour l'immatériel tel qu'un savoir-faire, le porteur devra justifier du caractère traditionnel ou historique par des documents prouvant l'existence passée de ce savoir-faire sur le territoire (ex. : écrit historique, livre spécialisé, photographie, carte postale, peinture ancienne, ...)	4
Intègre des continuités intra- ou inter-filières ^{2*}	- Coopération entre plusieurs filières - Création d'un maillon manquant d'une filière - Développe une filière de niche - Intègre plusieurs niveaux de la filière	4
Bonne connaissance du marché et des opportunités liées aux projets	- Expérience(s) précédente(s) de la (des) personne(s) concernée(s) et/ou diplômés	4

² **Définition de filière** : La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches.

CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES A CHAQUE APPELS A PROJETS

Fiche-action 5 : Développer attractivité et lisibilité du terr. par le marketing territorial

Critères de sélection spécifiques à la fiche action (.../20)

Critère de sélection	Vérification (Comment ce critère est considéré comme atteint ?)	Note si réponse positive (nulle si réponse négative)
Prise en compte d'une (ou plusieurs) stratégie(s) du territoire	- Référence à des stratégies d'acteurs locaux (autres que le Pays) dans la fiche projet et le formulaire	6
Cible d'un public spécifique	Définition d'un public cible	6
S'inscrit dans des réseaux extraterritoriaux, fait connaître le territoire à une échelle plus large que celui-ci (département, région, France, international)	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions prévues avec des acteurs externes au territoire • Réseaux utilisés • Moyen de communication utilisé 	8